

LETTRE TRIMESTRIELLE

2^{EME} TRIMESTRE 2021 par Talence Gestion



SOMMAIRE

L'ÉDITO 1

« Il est toujours possible de dénicher de belles histoires boursières... »

ACTUALITÉS DES MARCHÉS 2

5 questions à Régis Lefort

FOCUS SUR 3

Notre nouveau fonds multi-thématiques, Horizon Leaders Europe

POINT PATRIMONIAL 4

Optimisez les clauses bénéficiaires de vos contrats d'assurance-vie



Toute l'équipe de Talence Gestion est à vos côtés.

Votre gérant reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

L'ÉDITO

Régis Lefort

Associé-Fondateur et Gérant OPCVM



Les marchés actions ont effacé les effets du Covid-19 en retrouvant, voire en dépassant, leurs niveaux d'avant crise un peu partout dans le monde. Nous faisons, pour vous, le point sur ce bon début d'année dans notre actualité des marchés, en page 2.

L'optimisme sur les marchés a été porté par les interventions massives des banques centrales et des gouvernements qui ont servi de carburant à la reprise économique. En outre, les résultats de la campagne de vaccination commencent à se faire sentir.

Le retour des indices boursiers sur leurs plus hauts doit nous interpeler, mais nous ne pensons pas que ces niveaux soient déraisonnables pour 2 raisons :

- En premier lieu, la composition des indices a beaucoup évolué ces dernières années, ce qui limite la pertinence de la comparaison. Ainsi, de nouveaux secteurs ont émergé comme la technologie ou le luxe par exemple, tandis que d'anciens fleurons du CAC 40 comme Alcatel ont disparu.
- D'autre part, la transformation digitale qui est loin d'être achevée va rester source d'opportunités considérables pour les entreprises.

Au-delà du niveau des indices, nous sommes convaincus qu'il est toujours possible de dénicher de belles histoires boursières, à condition de se positionner sur des secteurs porteurs et de se projeter à moyen terme.

C'est la raison pour laquelle nous avons lancé **Horizon Leaders Europe**. Ce fonds 100% actions européennes a pour vocation d'investir sur les sociétés « leaders de tendances structurelles », identifiées comme des moteurs de croissance et de création de valeur. Vous retrouverez plus d'informations sur ce nouveau fonds en page 3 de cette lettre.

ACTUALITÉS DES MARCHÉS

NOTRE VISION DES MARCHÉS

Régis Lefort,
Associé-Fondateur et Gérant OPCVM



Quel est le bilan du premier trimestre pour les marchés actions ?

Les marchés actions enregistrent une très bonne performance au premier trimestre. Ils ont bénéficié d'une part de l'accélération mondiale des campagnes de vaccination (malgré le retard pris par l'Europe), et d'autre part des bons indicateurs économiques (indices PMI en particulier) en Europe et aux Etats-Unis qui laissent présager une forte reprise. Le mois de mars a en outre bénéficié de l'adoption du plan de relance de Joe Biden (1900 Mds\$) et du projet de plan d'infrastructures de 2300 Mds\$ sur 8 ans... De quoi soutenir le rebond de la croissance américaine au cours des prochaines années !

L'Europe, elle, s'est montrée comme souvent moins réactive. Cependant cela n'a pas pénalisé ses indices boursiers qui progressent de 8,7% pour l'Euro Stoxx et de 9,3% pour le CAC 40, à comparer à +5,8% pour le S&P 500 sur le trimestre. Cette hausse a particulièrement profité aux secteurs cycliques, sensibles à la reprise économique, comme l'automobile et les banques.

Les marchés européens ont surperformé les indices américains ces dernières semaines. C'est peu fréquent... Comment l'expliquer ?

Effectivement c'est assez rare, d'autant que les marchés américains sont réputés être « directeurs »... Paradoxalement, cela peut s'expliquer par les attentes de reprise économique plus forte aux Etats-Unis qu'en Europe. Cela a entraîné une hausse plus marquée des rendements obligataires américains, qui a pesé sur la valorisation des actions technologiques américaines, plus présentes dans les indices qu'en Europe. Ainsi, la performance relative de ces deux marchés pourrait évoluer ces prochains mois au gré des anticipations d'inflation aux Etats-Unis.

Justement, faut-il craindre un retour de l'inflation et une remontée des taux d'intérêt ?

Un retour durable de l'inflation ne semble pas d'actualité. En effet au-delà de certaines tensions ponctuelles liées à des facteurs spécifiques (hausse de prix des matières premières, ruptures d'approvisionnement dans certains secteurs...), l'inflation réelle reste très faible en Europe et bien loin de l'objectif de la BCE. Les taux réels restent négatifs en Europe. Dans ces conditions, la BCE poursuivra sa politique ultra-accommodante pour ne pas freiner la reprise économique. Aux Etats-Unis, la situation est un peu différente : les anticipations d'inflation sont légèrement plus élevées, en raison de la vigueur de la reprise qui s'amorce outre-Atlantique et d'un

marché de l'emploi qui se redresse rapidement. Les taux longs ont partiellement intégré ce scénario mais ils pourraient retrouver le niveau de 2% qui prévalait avant la crise du Covid-19. Cela ne correspondrait finalement qu'à une simple normalisation... compatible selon nous avec le niveau actuel des marchés actions.

Les marchés actions ont souvent retrouvé ou dépassé leurs niveaux record... n'y a-t-il pas un excès d'optimisme ?

La valorisation des actions dépend pour beaucoup des anticipations de croissance économique, de l'évolution des taux d'intérêt et de l'importance des liquidités sur les marchés. Or, ces trois facteurs restent favorables aux actions. Les analystes financiers ont souvent tendance à sous-estimer les bénéfices des valeurs cycliques dans les phases de forte reprise économique, comme celle que nous anticipons. De bonnes surprises sont donc possibles de ce côté-là. Les liquidités vont continuer à affluer du fait des politiques monétaires des banques centrales. Les marchés sont globalement « chers » mais ils peuvent le rester à condition que les taux demeurent bas, ce qui est notre scénario central pour les prochains mois. Il est également normal qu'ils connaissent des phases de respiration, au gré de l'actualité politique et économique.

Quelles sont les valeurs à privilégier dans ce contexte ?

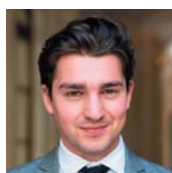
Comme on l'a vu avec le rebond des valeurs cycliques depuis l'annonce de l'arrivée des vaccins en novembre dernier, les marchés peuvent connaître des rotations sectorielles marquées. Les prochains mois pourraient ainsi être plus favorables aux valeurs incarnant la « réouverture des économies » avec la généralisation des campagnes de vaccination, ou à celles liées au thème des « plans de relance » qui vont produire leurs effets. Les valeurs cycliques ont encore un potentiel de rattrapage, mais nous sommes convaincus que les valeurs de croissance restent incontournables.

Soulignons également que les petites et moyennes capitalisations enregistrent de belles performances depuis le début de l'année, car elles cumulent beaucoup d'atouts dans le contexte actuel ; elles ont retrouvé tout l'intérêt des investisseurs.

Enfin, il se dégage des nouvelles thématiques porteuses pour le long terme, dans beaucoup de domaines comme la santé, la digitalisation, la transition énergétique... C'est dans cet esprit que nous venons de lancer notre nouveau fonds **Horizon Leaders Europe**, qui investit sur les grands acteurs européens, leaders sur ces thématiques porteuses.

FOCUS SUR

NOTRE NOUVEAU FONDS MULTI-THÉMATIQUES, HORIZON LEADERS EUROPE



Romain Dei Tos
Analyste-Gérant OPCVM

Quelle est la philosophie de ce fonds ?

Naviguer à travers les cycles boursiers houleux nécessite de se focaliser sur des fondamentaux solides afin de garder le cap sur le long terme. C'est la vocation de notre nouveau fonds **Horizon Leaders Europe**. Condensé de notre philosophie d'investissement, ce fonds 100% actions européennes a pour mission d'investir dans les leaders de tendances structurelles.

L'objectif des gérants est simple : capter le plus de valeur sur le long terme en combinant 2 approches : une approche thématique qui a pour but d'identifier les marchés en mutation nous permettant de saisir des opportunités de croissance durable et une approche stock-picking via une analyse financière rigoureuse visant à sélectionner les entreprises « gagnantes » qui capteront le plus de croissance et de valeur possible de ces tendances.

Quelles sont les tendances identifiées ?

Les gérants d'**Horizon Leaders Europe** ont identifié 4 tendances structurelles qui entraînent des changements importants sur le long terme sur un marché :

- la digitalisation, qui porte des marchés comme le Cloud, la cybersécurité, le paiement digital, la 5G ou encore le e-commerce ;

- la transition énergétique, vecteur de croissance dans le domaine des énergies renouvelables, la mobilité propre, l'efficacité énergétique, la rénovation notamment ;
- la transition démographique, la santé et le bien-être, qui constituent de véritables relais de croissance pour les années à venir au sein des classes moyennes dans les pays émergents, dans le sport, avec le vieillissement de la population, ou encore le marché des ingrédients naturels ;
- la thématique des marques fortes et du contenu dans les secteurs du luxe ou des jeux vidéo.

Véritables vecteurs d'expansion de notre économie, anticiper et investir dans ces différentes tendances permet de bénéficier de moteurs de croissance durables et de réduire les risques du portefeuille.

Pourquoi investir dans des leaders ?

Selon l'analyse des gérants, c'est une stratégie payante car ces entreprises qualifiées de « leaders » captent l'essentiel de la création de valeur d'un marché et celle-ci augmente dans le temps. Bénéficiant de modèles économiques robustes et de situations financières solides, ces champions d'aujourd'hui et de demain accroissent leur avantage concurrentiel, jouissent de la croissance séculaire de leur marché et offrent un rendement sur capitaux investis durablement supérieur.

C'est au travers de cette stratégie d'investissement que les gérants du fonds visent un objectif de performance supérieur à 7% par an (nette de frais de gestion) sur un horizon de placement recommandé de plus de 5 ans.



Nicolas Montagnat
Gérant privé

Quels sont les atouts de ce fonds ?

Horizon Leaders Europe, dernier-né de la gamme Talence Gestion, est un fonds éligible au PEA qui présente de nombreux atouts. Son approche innovante est basée sur une analyse des grandes tendances que nous jugeons porteuses de croissance pour les années à venir.

Depuis plusieurs mois, notre quotidien s'est trouvé bouleversé : santé, digitalisation, transition énergétique ou encore contenu numérique sont autant de thématiques dont l'importance s'est accrue avec la crise de la Covid. Ainsi, nous considérons que les sociétés au cœur de ces grandes transformations seront les moteurs de la croissance de demain.

Combiné à l'expertise financière de l'équipe de Talence Gestion, ce fonds permet d'investir sur ces grandes entreprises

européennes qui bénéficieront de cette croissance et de cette création de valeur.

Est-ce le bon moment d'investir ?

Les sociétés sélectionnées par **Horizon Leaders Europe** sont parmi celles qui captent l'essentiel de la création de valeur sur le marché. En effet, l'investissement thématique vise à identifier les entreprises susceptibles de générer de la surperformance sur le long-terme, du fait de leur positionnement de leaders sur des marchés en croissance, portés par ces « mégatendances » qui transforment notre monde.

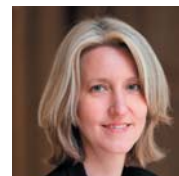
En combinant la vision long-terme des thématiques identifiées et l'horizon de placement d'un investissement en actions, ce fonds s'intègre parfaitement dans une allocation diversifiée.

La volatilité actuelle sur les marchés financiers est propice à des investissements progressifs, permettant de saisir des points d'entrée intéressants afin d'investir dès à présent sur les leaders des grandes tendances de demain.

POINT PATRIMONIAL

OPTIMISEZ LES CLAUSES BÉNÉFICIAIRES DE VOS CONTRATS D'ASSURANCE-VIE

Coralie Smette, Directeur de l'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale



Lors de la signature de son contrat d'assurance-vie, le souscripteur a désigné, au sein de sa clause bénéficiaire, les personnes qui recevront à son décès le capital valorisé ainsi que la répartition entre eux. **Cette clause est donc un élément essentiel du contrat d'assurance-vie !**

Par souci de simplicité et de rapidité, le souscripteur choisit souvent la clause type proposée par les assureurs. Or, cette dernière souvent standard n'offre pas toute la modularité d'une clause sur-mesure.

*Facilement modifiable, la clause bénéficiaire doit s'adapter à l'évolution de la situation personnelle et familiale du souscripteur et de ses objectifs. **N'hésitez pas à la revoir tous les 5 ans.***

Suis-je libre ?

Alors que les règles des successions sont très strictes en définissant les héritiers et leur quote-part, le souscripteur d'un contrat d'assurance-vie est libre de désigner les bénéficiaires de son choix, l'ordre de priorité ou la répartition du capital entre eux. Il peut désigner un membre de sa famille, toute autre personne physique sans lien de parenté, une association ou une personne morale (sous réserve de ne pas verser des primes manifestement exagérées).

Peut-on modifier une clause bénéficiaire ?

Une clause bénéficiaire est modifiable à tout moment et par tout moyen soit par des formulaires mis à disposition de l'assureur, soit sur papier libre. Ce changement n'a aucun impact sur le régime fiscal du contrat d'assurance-vie qui reste figé à la date de versement des primes.

Pourquoi est-ce important ?

La clause bénéficiaire doit être précise et complète. Une **mauvaise rédaction ou une absence totale de clause peut rendre l'identification des bénéficiaires impossible** et fait perdre au contrat tout son intérêt civil et fiscal.

Quelques astuces

• Faire une liste de bénéficiaires en cascade

Il peut être judicieux d'établir une **liste de bénéficiaires en cascade** (premier rang, second rang...) en usant et abusant de la mention « **à défaut** », afin d'envisager toutes les éventualités.

• Désigner par le nom ou la qualité ?

En général, il est conseillé de désigner **nominativement** le bénéficiaire avec ses coordonnées précises (nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse) pour permettre à l'assureur de le

retrouver. Ce dernier procédera alors à un **paiement rapide des capitaux** une fois le bénéficiaire identifié.

Néanmoins, le souscripteur marié préférera désigner « **mon conjoint** » afin d'éviter que l'ancien conjoint reste bénéficiaire en cas de divorce.

Lorsque le souscripteur est jeune, la formule « **mes enfants nés ou à naître** » permet de s'assurer que tous les enfants seront bénéficiaires, sans devoir modifier la clause à chaque naissance.

*Même si l'assureur a l'obligation de rechercher les bénéficiaires, il est **conseillé d'informer, de son vivant, les bénéficiaires** (ou une personne de confiance) de l'existence du contrat et d'actualiser régulièrement la clause pour tenir leurs coordonnées à jour.*

• Prévoir une faculté de renonciation

Avec l'**allongement de l'espérance de vie**, il arrive fréquemment que les enfants, déjà bien établis au moment de la succession, préfèrent **transmettre les capitaux directement à leurs propres héritiers**, évitant ainsi une double taxation onéreuse. **L'insertion d'une faculté d'une renonciation** offre aux enfants la possibilité d'autoriser un **saut de génération** à leurs propres enfants de manière complètement équitable entre les différentes branches familiales.

Pour aller plus loin

Bien plus encore, une rédaction sur mesure permet d'en faire un **véritable outil d'optimisation civile et fiscale** :

- La clause démembrée permet de protéger le conjoint survivant tout en évitant une double taxation à terme pour les enfants ;
- L'attribution de sommes en pleine propriété aux enfants leur permettra de financer les droits de succession dus par ailleurs sans vendre un actif immobilier ;
- La désignation des petits-enfants organisera la transmission du patrimoine sur plusieurs générations ;
- Vous pourrez favoriser un parent éloigné ou un proche sans lien de parenté et lui permettre de percevoir un capital ;
- La désignation d'une fondation ou d'une association permettra la poursuite d'un objectif philanthropique ;
- La désignation d'un tiers administrateur et la clause de emploi ou d'inaliénabilité encadreront le patrimoine transmis à un mineur ou un jeune majeur.

Votre gérant se tient à votre disposition pour revoir vos clauses bénéficiaires et les adapter.

Ce document est la propriété de Talence Gestion, toute reproduction même partielle est interdite sans son autorisation écrite préalable. Il a un caractère informatif et non contractuel. Les informations contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires, stratégies, y compris les opinions exprimées) s'appuient sur des sources dignes de foi et l'environnement financier, juridique, et fiscal à la date d'établissement du document. Elles ne valent qu'à l'instant, ou elles ont été données et peuvent donc être sujettes à modifications au gré des évolutions des marchés et de la réglementation et être mises à jour à tout moment sans préavis. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futurs. Ce document ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des produits et services présentés, ni une consultation, un conseil ou un avis à caractère juridique ou fiscal. Les produits et services ne sont garantis ni en capital, ni en rendement. Le capital investi peut ne pas être intégralement restitué. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son conseiller afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents aux produits et services d'investissement et sur leur adéquation avec sa situation personnelle, ses objectifs et son horizon de placement. Les réflexions et informations fournies en matières patrimoniale et fiscale devront être validées par des professionnels indépendants habilités avant toute mise en oeuvre. Talence Gestion décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Tout investissement dans un OPC doit se faire après avoir pris connaissance de sa documentation (DIC/DICI/prospectus), disponible auprès de sa société de gestion ou le site internet de celle-ci. Les OPC de Talence Gestion sont de droit français et autorisés à la commercialisation en France. Ils ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons.